

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2025

N° 2025/03-16

**APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF SAVOIR ROULER A
VELO AVEC MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI DIX SEPT MARS A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, Maire.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Jean KOECHLIN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER et Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie LEVY représentée par Gérard SIGAUD

Anne LE LANCHON représentée par Marthe JEREZ

Nathalie MARLIER représentée par Marie-Hélène WEBER

Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU

Jérôme AZUARA représenté par Philippe GUY

Carine BARBIER représentée par Jacques BURGUIERE

Mathilde BORNE représentée par Estelle BERETTI

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2025**N° 2025/03-16****APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF SAVOIR ROULER A VELO AVEC MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

Madame Muriel SARRADIN, Adjointe au Maire déléguée aux sports et aux e sports, expose :

Dans le cadre de sa politique éducative et sportive, la Ville de Castelnau-le-Lez s'engage dans l'accompagnement des scolaires vers une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège, à travers le dispositif Savoir Rouler A Vélo (SRAV), qui permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à la pratique du vélo en autonomie.

Le dispositif SRAV a été initié par le Comité interministériel de la sécurité routière en janvier 2018 avant de devenir un axe majeur du Plan vélo et mobilités actives du Premier ministre en septembre 2018. Il prévoit un apprentissage en 3 étapes ou 3 « blocs » :

1. Savoir pédaler ;
2. Savoir Circuler ;
3. Savoir rouler à vélo.

La 1^{ère} étape consiste à savoir Pédaler. Il s'agit d'acquérir les fondamentaux du vélo, un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.

Cette étape est assurée par les éducateurs sportifs du service des sports et proposée aux 12 classes accueillants des CE2 des écoles primaires de Mario Roustan, Saint Exupéry, Jacques Chirac et Jean Moulin. Au total, à l'issue de l'année scolaire, 277 élèves auront suivi et validé cet acquis sur la base de 8 séances d'entraînements sur différents sites sécurisés de la commune.

La 2^{nde} étape consiste à Savoir Circuler. Il s'agit de découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé, de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route.

Cette étape est assurée par les agents de Police Municipale de la commune et proposée aux 11 classes accueillants des CM1 des écoles primaires de Mario Roustan, Saint Exupéry, Jacques Chirac et Jean Moulin. Au total, à l'issue de l'année scolaire, 250 élèves auront suivi et validé cet acquis sur la base de 3 demi-journée par classe, une pour la théorie en classe, une pour la pratique et une pour l'évaluation sur le parcours de prévention routière de la commune.

La 3^{ème} et dernière étape consiste à Savoir Rouler. Il s'agit de circuler en situation réelle, d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Cette étape est prise en charge par un prestataire extérieur et proposée aux 11 classes accueillants des CM2 des écoles primaires de Mario Roustan, Saint Exupéry, Jean Moulin et Jacques Chirac. Au total, à l'issue de l'année scolaire, 250 élèves auront suivi et validé cet acquis sur la base d'une journée de pratique sur un itinéraire de la commune.

La loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a ajouté, dans son article 22, le SRAV aux savoirs sportifs fondamentaux qui désigne « *l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes susceptibles de permettre la pratique d'une activité physique ou sportive de manière autonome et en toute sécurité* ».

Suite de la délibération N°2025/03-16

Cette même année, le programme Génération Vélo a été mis en place à destination des collectivités pour les accompagner y compris financièrement dans la mise en œuvre du SRAV.

Le bloc 3 étant fondamental, puisqu'il « *se déroule sur la voie publique et permet l'acquisition de l'autonomie à vélo aux enfants en situation réelle de circulation* », un outil d'accompagnement du bloc 3 du SRAV a été élaboré par le ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse afin d'indiquer de façon claire comment l'organiser. Ce document de 40 pages précise que « *l'ambition est de former l'ensemble d'une classe d'âge, soit environ 800 000 enfants par an, ayant entre 6 et 11 ans, avant l'entrée au collège.* »

La Commune de Castelnaud-le-Lez a sollicité le Programme Génération Vélo et est ainsi éligible à une prise en charge financière à hauteur de 50 % du montant total des interventions du bloc 3. Parallèlement à cette prise en charge, Montpellier Méditerranée Métropole, par sa délibération en date du 10 décembre 2024, incite la mise en œuvre du dispositif SRAV en accompagnant financièrement les communes de la Métropole dans la mise en œuvre du dispositif afin d'encourager les nouvelles générations à adopter le vélo dans leur déplacement, par le remboursement de 50% du coût de la prestation par classe de CM1 ou CM2.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en œuvre du Savoir Rouler à Vélo avec Montpellier Méditerranée Métropole.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 35 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY représentée par Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON représentée par Marthe JEREZ, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER représentée par Marie-Hélène WEBER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Aude RUMEAU, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA représenté par Marion COLIN, Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Jacques BURGUIERE, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Mathilde BORNE représentée par Estelle BERETTI, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI et Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 17 MARS 2025

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.